



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Politique migratoire de la France

Question écrite n° 12226

Texte de la question

M. Stéphane Rambaud appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur et des outre-mer sur la politique de la France en matière migratoire. En effet, depuis quelques temps, l'île de Lampedusa, principale escale pour les migrants en provenance d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient, a enregistré, d'après l'agence Frontex, l'arrivée de plus de 50 000 personnes uniquement en 2022. Parmi ces personnes, environ 20 000 se sont dirigés vers la France. Cet afflux continu de migrants engendre des tensions notables dans les centres d'accueil et sollicite grandement les forces de l'ordre, à Calais, Paris, mais aussi dans bien d'autres régions françaises. Plus inquiétant encore, un nombre croissant de Français, qu'ils soient jeunes ou plus âgés, sont victimes d'agressions, de viols ou même de meurtres perpétrés par certains de ces migrants. À cette occasion, il est particulièrement choquant de découvrir que ces agresseurs en situation irrégulière étaient pourtant sous le coup d'une obligation de quitter le territoire français (OQTF). Alors qu'il est plus que nécessaire d'enrayer ce mouvement migratoire par une politique ferme, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures urgentes qu'il entend prendre afin de définir une véritable politique migratoire qui soit à la hauteur des risques auxquels la France doit actuellement faire face et assurer la sécurité de tous les Français. Il appelle son attention sur le fait qu'il ne peut y avoir de décalage entre des déclarations ambitieuses de lutte contre l'immigration illégale et la réalité du terrain qui laisse malheureusement supposer une certaine soumission de la France aux directives immigrationnistes de l'Union européenne.

Données clés

Auteur : [M. Stéphane Rambaud](#)

Circonscription : Var (3^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12226

Rubrique : Immigration

Ministère interrogé : Intérieur et outre-mer

Ministère attributaire : [Intérieur et outre-mer](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 octobre 2023](#), page 9127

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)